

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 24 mars 2009

Présents : tous les conseillers

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Aucune observation n'étant faite sur le compte rendu de la séance du 4 février 2009, il est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour : une concernant la création d'un Comité pour le doublement de la voie ferrée entre Annecy et Aix les Bains, et une autre concernant le rachat de parts sociales à la CUMA. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE

Le projet d'aménagement des abords de la salle polyvalente a été prévu dans le mini contrat de développement signé avec le Département de la Savoie. Le secteur à aménager est un secteur particulièrement dangereux (en bordure de la RD 58) et très fréquenté. Les abords de la salle des fêtes nécessitent donc d'être traités de manière à créer un espace piétonnier, à reprendre le mur de soutènement et à réaliser des places de parkings. Tous ces travaux permettront de sécuriser cette zone située en plein cœur du village (accès à l'école, à l'église et à la Mairie). Ils seront réalisés courant 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve ces travaux ainsi que le montant estimatif du projet d'environ 110 000 € et sollicite auprès de Monsieur le Préfet, au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE), une subvention la plus élevée possible.

MISE EN CONCURRENCE DES MARCHES D'ASSURANCE DE PLUSIEURS COMMUNES

Le 10 décembre 2008, le Conseil Municipal avait approuvé la constitution d'un groupement de commandes en vue de la consultation et du choix d'un cabinet d'assurances pour garantir les risques des Communes, sous la maîtrise de la Communauté de Communes du canton d'Albens.

Une convention a été établie pour fixer les règles d'organisation et les modalités de paiement à la Communauté de Communes des prestations réalisées (établissement des documents de consultation, organisation et suivi de toutes les étapes de la procédure de consultation, choix du prestataire, passation et signature du marché, suivi du bon déroulement de la prestation auprès des Communes jusqu'à la signature par celles-ci des contrats avec les assureurs retenus, versement de la rémunération au prestataire, gestion administrative, financière et comptable de l'opération).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention.

DOUBLEMENT DE LA VOIE FERREE ENTRE AIX LES BAINS ET ANNECY

Un Comité regroupant les Communes du secteur d'Aix les Bains, d'Annecy et de l'Albanais est actuellement à l'étude et devrait être créé pour solliciter le doublement de la voie ferrée entre Aix les Bains et Annecy. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal se soutenir ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve ce projet, confirme que le doublement de la voie ferrée entre Aix les Bains et Annecy est nécessaire pour augmenter le trafic des trains et pour bénéficier ainsi d'une meilleure desserte des gares implantées dans ce secteur et apporte son soutien à la création d'un Comité.

RACHAT DE PARTS SOCIALES A LA CUMA

Suite à l'achat d'une épareuse par la Commune pour effectuer les travaux d'entretien des chemins et autres voies, il n'y a plus lieu d'utiliser la débroussailleuse de la CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole). La CUMA devra donc rembourser à la Commune les parts sociales correspondantes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à rétrocéder les 315 parts sociales de la débroussailleuse à la CUMA pour la somme de 286,36 €.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DU CCAS

Le Conseil Municipal approuve et vote les Comptes Administratifs 2008 du budget général et du CCAS. Ces comptes pourront être consultés en Mairie pendant les heures de permanence par toute personne qui le souhaite.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif du budget général, constatant qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 182 184,30 €, affecte le résultat comme suit :

- Résultat de l'exercice (fonctionnement)	218 082.33 €
- Résultat antérieur reporté	Néant
- Résultat à affecter	218 082.33 €
- Besoin de financement (Investissement)	-24 826.05 €
- Résultat de clôture	193 256.28 €
<i>Affectation en section investissement</i>	<i>218 082.33 €</i>

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion du budget principal et du budget du CCAS, dressés pour l'exercice 2008 par Monsieur le Trésorier, sont en tous points semblables aux comptes tenus en Mairie et n'appellent ni observation ni réserve.

VOTE DES TAUX DES 4 TAXES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales pour l'année 2009.

Les taux seront donc les suivants :

✓ Taxes d'habitation	11.98 %
✓ Foncier Bâti	20.07 %
✓ Foncier Non Bâti	83.13 %
✓ Taxe Professionnelle	12.24 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009 DE LA COMMUNE ET DU CCAS

Le Conseil Municipal vote le budget primitif pour l'année 2009 qui s'équilibre à la somme de 346 707 € pour la section de fonctionnement et à 458 026 € pour la section d'investissement.

Le Conseil vote ensuite le budget du CCAS qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 521,16 €.

L'ensemble de ces documents peut être consulté en Mairie pendant les horaires de permanence du secrétariat.

INFORMATIONS DIVERSES

Un trousseau de clés dont une clé de voiture de marque MERCEDES a été trouvé au hameau Laval.
Le réclamer en mairie.

Le secrétariat de Mairie sera fermé du 6 au 11 avril 2009

Le 26 mars 2009
Le Maire,